



© iStock



Niveaux
8-11 ans

KIT D'ANIMATION

Découvrir ses droits en s'amusant

Kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs



unicef 
FRANCE

www.myUNICEF.fr #myUNICEF



CIDE30^e
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Introduction

Pourquoi utiliser ce kit d'animation ?

Afin de pouvoir mettre en œuvre leurs droits, les enfants ont besoin en premier lieu de les connaître. C'est dans cet objectif qu'est proposé ce kit d'animation pour les activités périscolaires et de loisirs.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2015, UNICEF France s'associait à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour proposer aux animateurs de nouvelles activités périscolaires (NAP) un premier kit d'animation dédié à la compréhension et à la promotion des droits de l'enfant.

Cette nouvelle édition proposée en 2019 permet d'approfondir et de diversifier les activités de sensi-

bilisation proposées dans le cadre périscolaire, ainsi que de proposer des activités adaptées aux besoins et envies des enfants de 5 à 8 ans et des enfants de 8 à 11 ans.

Ce kit pourra notamment être déployé dans le cadre de la mise en œuvre par les collectivités du plan mercredi.

Enfin, 2019 est une année particulière pour les droits de l'enfant car l'année marque le 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).



Comment utiliser ce kit d'animation ?

Ce kit d'animation est découpé en deux cycles, chacun des cycles correspondant à un droit différent. Parmi les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant, certains droits ont été ciblés au vu de leur pertinence pour les enfants de 8 à 11 ans. Ainsi, l'animateur pourra faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits.

Plusieurs propositions sont faites aux animateurs dans chaque cycle : activités manuelles, physiques et des jeux de réflexions, qui pourront permettre de faire vivre les droits de l'enfant au quotidien dans votre

centre. À travers chacune des activités, les enfants sont amenés à partager leurs perceptions, à découvrir ce que recouvrent les droits de l'enfant, à donner leur avis sur des questions concrètes sur leur quotidien, tout en sollicitant des compétences variées.

L'animateur pourra préserver l'ordre des cycles et des activités proposées dans le kit, ou pourra séquencer les cycles et les activités différemment.

Les centres sont invités à fêter leur engagement à UNICEF en participant à UNIDAY au mois de mai.

À propos de ce kit d'animation

À propos de l'UNICEF

UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant, dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos parte-

naires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient. Pour plus d'informations sur UNICEF et son travail : www.unicef.fr

À propos de l'IFAC

L'institut de formation, d'animation et de conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des

personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local. <https://www.ifac.asso.fr>

Directeur de la publication : Jean-Marie Dru
Responsable de la rédaction : Juliette Chevalier
Rédaction : Clémentine Beaumarié-IFAC, Rayéhane Djedje-UNICEF France

Coordination éditoriale : Rayéhane Djedje et Julie Zerlauth-UNICEF France
Conception graphique : Badychurch
Dépôt légal : février 2020

Sommaire

1- DROIT À LA PROTECTION ET À LA JUSTICE	4
Activité 1 - Connaître son droit : C'est quoi la justice et la protection ?	5
Activité 2 - Connaître son droit : Se protéger des écrans.....	7
Activité 3 - Comprendre son droit : Permis vélo.....	9
Activité 4 - Vivre son droit : J'apprends le message clair	10
Activité temps fort - Rencontre avec la police municipale.....	12
2- LE DROIT À LA PARTICIPATION	13
Activité 1 - Connaître son droit : Forum/ débat mouvant	14-15
Activité 2 - Connaître son droit : La roue de la participation	16
Activité 3 - Comprendre son droit : Le mur de la participation.....	17
Activité 4 - Vivre son droit : Smiley journées.....	18
Activité 5 - Vivre son droit : Prix UNICEF littérature jeunesse	19



© UNICEF/ UN0265933

Le droit à la protection et à la justice

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre la notion de justice et de protection
- Sensibiliser aux dangers d'une surexposition aux écrans et aux risques d'internet.

LE CHIFFRE À RETENIR

En 2016, 250 millions d'enfants vivent dans un pays ou une zone touchée par un conflit.

- Un enfant forcé à travailler
- Un enfant victime de meurtre ou de mutilation

Dans certains pays développés comme la France, des enfants sont maltraités ou mis à l'écart. En France, de nombreux enfants et adolescents vivent dans des bidonvilles. Ils sont parmi les plus vulnérables dans notre pays. La situation des mineurs non accompagnés en France est également très préoccupante. Il s'agit d'enfants et d'adolescents qui sont seuls sur le territoire français, privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Fin 2014, ils étaient entre 8000 et 10000 environ. Ce sont les plus fragiles.

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes. Ils ne peuvent éviter seuls les dangers, ils ont besoin de droits spécifiques (garantis par la CIDE). Certains enfants sont encore plus vulnérables que d'autres : les enfants handicapés, les enfants qui vivent dans la rue, les enfants réfugiés, les enfants qui vivent au milieu des conflits (guerres)... En 2016, 250 millions d'enfants vivent dans un pays ou une zone touchée par un conflit. Pendant que ces enfants travaillent ou vivent dans la rue, ils ne vont pas à l'école et ils mettent leur santé et parfois leur vie en danger (ils peuvent se blesser, tomber malade). Toutes ces formes de maltraitance et d'exploitation empêchent les enfants d'être heureux et de vivre normalement comme des enfants.

Source : My Unicef

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les enfants ont le droit de grandir dans un environnement qui les protège de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la discrimination. Pourtant, des millions d'enfants sont victimes quotidiennement de brutalité et de sévices qui peuvent causer des séquelles physiques et psychologiques tout au long de leur vie.

Aujourd'hui, dans les pays en développement, beaucoup d'enfants ne sont pas protégés. Ils sont victimes de maltraitance et d'exploitation, souvent à cause de la pauvreté et des conflits. Un enfant non-protégé, c'est :

- Un enfant qui n'a pas d'identité
- Un enfant enrôlé dans des forces ou des groupes armés
- Un enfant réfugié qui fuit une situation de crise dans son pays



www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_droit_protection_0

Activité 1 - Connaître son droit : C'est quoi la justice et la protection ?



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Photos (page suivante), imprimante (pour imprimer les photos), bandes de papier, feutres, crayons de couleurs, plumes, paillettes, peinture, pinceaux.



Durée

2 heures.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Nous vous proposons d'animer une « photo discussion », afin de permettre aux enfants d'échanger entre eux sur la protection et/ou la justice.

À partir des échanges du groupe, l'animateur.rice propose de transformer ce temps de discussion en une fresque qui pourra s'accrocher sur un mur du centre.

LE DÉROULEMENT

Photo-discussion :

L'animateur.rice dispose des photos sur la table et invite chaque participant à choisir une photo avec pour consigne : « *choisissez une photo qui représente pour vous la protection et/ou la justice, une photo qui vous parle, qui résonne en vous* ».

Au bout de 5 minutes, les participants peuvent prendre la photo choisie. Si 2 participants ont choisi la même photo, cela ne pose aucun problème, quand l'un aura pris la parole, il donnera la photo à l'autre participant.

Le placement des enfants doit être fait de telle manière que chacun puisse voir et être vu de l'ensemble du groupe. Le cercle est à privilégier.

La prise de parole :

Les enfants présentent leur photo chacun leur tour.

L'enfant qui le souhaite montre sa photo au reste du groupe et explique les raisons de son choix.

Les autres enfants peuvent compléter et/ou poser des questions à l'enfant qui a pris la parole. Nous vous conseillons une prise de parole spontanée et non dans le sens du groupe.

Le rôle de l'adulte :

L'animateur.rice distribue la parole si nécessaire, remercie après les interventions des participants et reformule en une ou deux phrases ce que vient de dire l'enfant pour s'assurer de la compréhension de tous. Il/elle doit être régulateur.rice en cas de besoin (blague/contradictions) et être vigilant.e aux émotions du groupe.

Parfois la photo discutée peut être vectrice de sujets personnels et d'émotion. Il est important de préciser aux enfants que ce qui se dit dans le cercle reste dans le cercle et qu'ils peuvent parler en confiance. L'émotion est accueillie et respectée. Une fois que chaque enfant a parlé de sa photo, l'adulte rassemble les idées exprimées et invite les enfants à

réfléchir à la possibilité de mettre tout cela sur une fresque.

Par la suite, deux possibilités sont envisageables :

- option 1 : chaque enfant représente sur la fresque ce dont il a parlé
- option 2 : les enfants se répartissent les différents thèmes évoqués et les représentent sur la fresque

Enfin, les enfants qui le souhaitent, peuvent coller leurs photos et écrire quelques mots sur la protection et la justice.

Ex : Je pense que la protection et la justice sont importantes car elle me permet de me sentir protégé des personnes qui peuvent vouloir me faire du mal.

Supports à reproduire pour la séance 1



© UNICEF/UN040513/Pirozzi



© UNICEF/UN0322845/Nazer



© UNICEF/UN0144357/LeMoyne



© UNICEF/UNI158778/Biswas



© UNICEF/UNI207861/Katragadda



© UNICEF/UN0139582/LeMoyne



© UNICEF/UN0249958/Noorani



© UNICEF/UN015576/Prinsloo



© UNICEF/UN0271799/Kelly



© UNICEF/UN0308306/Zaidi



© UNICEF/UN015618/Prinsloo



© UNICEF/UNI152782/Maitem



© UNICEF/UNI207196/Schnall



© UNICEF/UN055727/AI Shami



© UNICEF/UN0346997/Ijazah



© UNICEF/UN0249965/Noorani



© UNICEF/UNI164905/Terdjman



© UNICEF/UNI190750/Quarmyne



© UNICEF/UN0162310/Tremeau





© iStock

Activité 2 - Connaître son droit : Se protéger des écrans



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

3 ordinateurs ou smartphones (pour visionner les courts-métrages), feuilles blanches, papiers cartonnés, magazines (pour découper des photos), feutres, peinture, pinceaux, plumes, gommettes, paillettes.



Durée

2h30.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'atelier consiste à prévenir les enfants des dangers d'une surexposition aux écrans et aux risques d'internet.

Dans un premier temps, les enfants réfléchissent et font des recherches sur l'impact des écrans dans leurs vies et des dangers d'internet, puis agissent en organisant une exposition sur ces thèmes.

LE DÉROULEMENT

Étape 1 - Débat autour des écrans et d'internet

L'animateur.ice interroge les enfants sur leurs rapports aux écrans et à internet.

Exemples de questions :

Pouvez-vous donner des exemples d'écrans que vous utilisez ? À quelle fréquence et pour quelles raisons les utilisez-vous ? Combien d'écrans avez-vous, chez vous ?

À quoi sert internet ? Utilisez-vous internet ? Si oui, pour quelles raisons et à quelle fréquence ? Pensez-vous qu'internet peut être dangereux ? Pourquoi ?

Pour éviter que les enfants prennent la parole en même temps, utiliser un bâton de parole (celui qui a le bâton s'exprime, les autres doivent écouter)

Étape 2 - Compréhension de l'impact des écrans sur la vie des enfants et des dangers d'internet

Chaque groupe visionne une vidéo (lien page suivante) puis l'animateur.ice interroge les enfants : « *quel est le problème du personnage principal dans la vidéo ?* » et « *comment régler le problème du personnage principal ?* »

Les groupes réfléchissent, et rédigent leurs réponses sur une feuille. Une fois l'exercice terminé, l'animateur.ice rassemble les enfants afin qu'ils partagent leurs réponses.

Le placement des enfants doit être fait de telle manière que chacun puisse voir et être vu de l'ensemble du groupe. Le cercle est à privilégier.

Le rôle de l'adulte :

L'animateur.ice distribue la parole si nécessaire, remercie après les interventions des participants et reformule en une ou deux phrases ce que vient de dire l'enfant pour s'assurer de la compréhension de tous. Il/elle doit être régulateur.ice en cas de besoin (blague/contradictions) et être vigilant.e aux émotions du groupe.

Liens de courts-métrages sur les dangers d'une surexposition aux écrans et à internet :

- « **Surexposition aux écrans** » Alice n'interagit pas avec les autres car elle est accro aux écrans. <https://www.studio-oracle.fr/portfolio/dangers-ecrans>
- « **Kevin et les écrans** » Les résultats scolaires et la concentration de Kevin à l'école sont impactés par le temps qu'il passe devant les écrans. <https://www.youtube.com/watch?v=OVht9ZP-tT4>
- « **Accro à internet** » Vinz part en vacances et passe son temps sur son ordinateur mais à son retour, il regrette. <https://www.vinzelou.net/fr/ressource/accro-internet>
- « **Tout n'est pas pour toi** » Lou tombe sur une vidéo effrayante, destinée aux adultes. Son frère qui lui donne des conseils. <https://www.vinzelou.net/fr/ressource/tout-nest-pas-pour-toi>
- « **Le sommeil** » Lucas passe une nuit à jouer à des jeux vidéo. Le lendemain, il a des ennuis à l'école... <https://www.youtube.com/watch?v=WOsk4HruiJU>

Étape 3 - Création de l'exposition

Chaque enfant crée une œuvre (dessins, poèmes, photos etc.) en lien avec les connaissances qu'il a développées sur les sujets des écrans et d'internet. Les œuvres sont exposées selon l'ordre déterminé par le groupe. L'exposition peut également contenir une partie « recommandations » illustrée par des dessins ou autres.

Étape 4 - Vernissage

Les autres enfants du centre sont invités à découvrir l'exposition. Les auteurs des œuvres peuvent prendre la parole pour présenter leurs travaux et faire de la prévention auprès de leurs pairs sur l'utilisation des écrans et d'internet.

Ressources à partager avec les enfants :

<https://www.kiddle.co/> : moteur de recherche sécurisé pour enfants

<https://fr.vikidia.org/wiki/Vikidia:Accueil> : encyclopédie en ligne pour enfants

<http://www.internetsanscrainte.fr/le-coin-des-juniors/dessin-anime-du-mois> : site de prévention sur internet



© iStock



Activité 3

Comprendre son droit : Permis vélo



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Cartons, assiettes en cartons, perches de bois, papier, ciseaux, colle, pot de fleur, cailloux, peinture. Diplôme permis vélo à personnaliser.



Durée

1h30.



Lieu

Extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

L'idée est de construire un parcours permettant aux enfants de « passer leur permis vélos/trottinettes/skates/roller ».

Il est envisageable de faire un partenariat avec la police municipale ou la gendarmerie pour une intervention avec les enfants sur les règles de sécurité.

LE DÉROULEMENT

À l'aide de divers matériaux, construire les panneaux ou indications nécessaires pour le permis vélos, voici quelques exemples et comment les construire. Il est conseillé de plastifier l'ensemble des panneaux pour augmenter leur durée de vie.

- Feu rouge : couper un bout de carton carré, dessiner deux bonshommes en rouge : en peindre un en rouge. Fixer ce carton sur une perche de bois à l'aide de colle. Placer ensuite la tige dans un pot de fleurs à remplir de cailloux pour fixer le panneau.
- Feu vert : même consigne, mais peindre le bonhomme en vert
- Passage piéton : découper plusieurs longs rectangles dans un papier blanc, compter 5 à 6 bandes pour un passage piéton.

Reproduire l'action selon le nombre de passages souhaités dans le parcours.

- Les trottoirs : créer des lignes de démarcation avec de la craie par exemple pour délimiter la route et le trottoir.
- Rajouter un stop

Il suffit ensuite d'installer le parcours, la séance peut donc démarrer par une intervention du policier municipal concernant les règles à suivre en tant que cyclistes et/ou piétons à trottinettes/skates/roller.

Au sein du parcours vous pouvez installer des « obstacles » représentant les voitures et les piétons : une caisse de jeux, des plots, des cercles, une table, une chaise...

Les enfants devront donc réaliser le parcours. Selon les niveaux des enfants, vous pouvez également glisser des difficultés : une voiture proche du passage piéton lorsque le feu est vert pour permettre à l'enfant d'identifier lorsqu'il y a un problème dans la situation.

À la fin de la séance, l'enfant reçoit son permis vélo. Il existe des diplômes simples, mais vous pouvez également créer un document ressemblant au permis voiture pour les vélos/trottinettes/skates/roller.

Note pour animateur - Consignes de sécurité :

Avant de commencer l'activité, il est impératif de s'assurer que l'enfant est en capacité de faire du vélo/trottinette/skate/roller. Demander à l'enfant de monter/mettre son moyen de transport, de faire 3 mètres puis de freiner.

Les enfants doivent obligatoirement être équipés d'un casque, de coudières et genouillères.



© iStock



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Affiches / Feutres / peinture.



Durée

1h30.



Lieu

Une salle avec de l'espace.

Activité 4 - Vivre son droit : J'apprends le message clair

L'ACTIVITÉ À MENER

Le "message clair" est un outil promu dans la mouvance de la pédagogie Freinet. Il permet à deux enfants qui rencontrent une difficulté d'exprimer leur ressenti et leur besoin afin de trouver une solution idéale.

Le "message clair" est un premier levier de médiation entre enfants, rapide et simple.

Il ne permettra pas cependant de régler des conflits importants nécessitant la présence de l'adulte.

L'activité proposée consiste à apprendre aux enfants la technique du "message clair", à s'entraîner et à produire une affiche « ressources » à afficher dans l'accueil de loisirs.

LE DÉROULEMENT

Étape 1 – Découvrir le message clair

Le groupe d'enfants doit être placé de manière à voir et à être vu de tous. L'adulte encadrant peut sensibiliser les enfants en leur expliquant la démarche globale de l'outil.

Il s'agira d'énoncer les 7 étapes du message clair.

1. Prévenir son camarade que l'on a un message clair pour lui
2. Expliquer pourquoi on a un message clair à faire
3. Nommer les émotions que l'enfant ressent
4. Nommer le besoin qui en découle
5. Vérifier que le camarade a bien compris
6. Proposer une solution (ou plusieurs)
7. Acter la décision prise ensemble

Pour découvrir ces différentes étapes, vous pouvez demander au groupe quelles seraient pour eux, les étapes d'une résolution de conflit. À chaque proposition d'enfant, reformuler pour être sûr d'avoir compris puis demander leur avis au reste du groupe. Si la proposition de l'enfant n'est pas retenue, expliquez-le-lui pour qu'il se sente en confiance et invitez-le à faire de nouvelles propositions.

Au fur et à mesure de la séance, vous pouvez noter les propositions des enfants sur un support. Cela peut être des affiches blanches, un tableau, un grand rouleau de papier etc...

Pour guider les enfants, vous pouvez préparer 7 cases, ou 7 feuilles de papier et noter leurs propositions dans l'ordre du "message clair". Ils verront ainsi qu'une ou plusieurs étapes ont été oubliées et celles encore à découvrir.

Nous vous invitons à vous nourrir d'exemples pour illustrer les propositions des enfants tels que :

Quand tu m'es rentré dedans, ça m'a fait mal à l'épaule et j'aimerais que tu me demandes pardon.

Quand tu cris pendant que je parle, ça m'embête parce que Lucie ne m'entends pas et ce que j'ai à lui dire est important. Est-ce que tu peux arrêter le temps que je finisse ?

Étape 2 – S'entraîner à l'utiliser

Une fois toutes les étapes découvertes, les enfants vont pouvoir s'entraîner. L'idéal est qu'ils soient par trinômes. 2 enfants s'entraînent à formuler un message clair pendant que le troisième observe si les différentes étapes sont respectées. À la fin de l'exercice, l'observateur peut donner son avis.

Chacun des enfants du trinôme occupe les différents rôles.

L'animateur circule entre les enfants pour encourager, rectifier, valider...

Pour que les enfants s'entraînent, l'étude de cas peut être choisie par l'adulte ou par les enfants.

Ex : un enfant fait du bruit pendant que l'autre travaille, un enfant qui chahutait a bousculé un enfant dans la cour, un enfant se moque d'un autre...

À l'issue de cette première mise en situation, vous pouvez organiser un forum de parole pour que chaque enfant puisse faire un retour d'expérience au reste du groupe.

Pistes d'analyse :

Ce que j'ai trouvé facile / moins facile

Ce que j'ai préféré dans l'exercice / ce que j'ai moins aimé

Étape 3 – Produire une affiche ressource

Afin de se souvenir des différentes étapes mais aussi pour que les autres enfants du centre puissent le découvrir, la fabrication d'une affiche ressource est indispensable.

Vous pouvez affecter une étape par groupe d'enfants et à eux de décorer, de l'écrire, de l'illustrer comme ils le souhaitent.



Activité temps fort

Rencontre avec la police municipale

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants rencontrent les agents de la police municipale. Ils découvrent leurs missions et lieu de travail. Cette activité permet aux enfants de se rapprocher des policiers municipaux.

LE DÉROULEMENT

Prendre rendez-vous avec la police municipale de votre ville pour programmer une rencontre.

Au préalable, n'hésitez pas à rencontrer les agents avant la visite, afin d'envisager les sujets qui pourraient être abordés le jour J. Enfin, avant la visite, demandez aux enfants de réfléchir aux questions qu'ils souhaiteraient poser aux agents.

Par exemple, ils peuvent interroger les policiers sur le rôle qu'ils ont auprès des mineurs.



© UNICEF/ CP F. DONCOURT

Le droit à la participation

OBJECTIFS DU CYCLE

- Habituer les enfants à prendre part aux décisions.
- Permettre aux enfants d'exprimer librement et dans le respect leurs opinions

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La participation, c'est la possibilité que les enfants et les jeunes ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

La place des enfants dans la société a évolué depuis le XIX^e siècle. Au fur et à mesure que les enfants ont été mieux pris en compte et reconnus dans la société, il est devenu de plus en plus évident qu'ils devaient aussi pouvoir être associés aux décisions qui les concernent. Aujourd'hui, les enfants occupent une place plus centrale dans la famille que dans le passé. Ils influencent les choix de leurs parents sur certains plans comme les achats ou la technologie, beaucoup plus que leurs parents n'ont pu le faire avec les leurs. Les enfants et les jeunes maîtrisent les nouvelles technologies souvent mieux que certains adultes et sont parfois en situation de leur transmettre leurs connaissances.

LES BIENFAITS DE LA PARTICIPATION

La participation est non seulement un droit fondamental mais elle favorise aussi un développement complet de la personnalité et des capacités de l'enfant. Les jeunes apprennent mieux lorsqu'ils peuvent faire de véritables choix et sont pleinement impliqués dans la gestion de leur vie quotidienne.

En participant, les jeunes prennent confiance, ils acquièrent des compétences et apprennent à protéger leurs droits. Ils sont actifs et acquièrent des connaissances par eux-mêmes au lieu d'attendre qu'elles viennent de l'extérieur.

ET EN FRANCE ?

Dans la foulée de l'adoption de la CIDE en 1989, une Charte européenne de participation citoyenne encourage dès 1992 la participation des jeunes à la vie locale. Une nouvelle version de la Charte, adoptée en 2003, en élargit la conception et reconnaît aux jeunes le droit de participer aux décisions.

En France, il existe des Conseils municipaux et départementaux d'enfants ou de jeunes (CME, CMJ, CDJ) au sein de certaines mairies, où des enfants et des jeunes sont élus et se réunissent pour donner leur avis, faire entendre leur voix, participer aux décisions prises par la Ville ou le Département sur des sujets qui les concernent (les parcs et jardins, les loisirs, l'école, la sécurité...). Il existe d'autres modes d'expression comme les juniors associations qui permettent à des groupes de jeunes de

12 à 18 ans de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet. Par ailleurs, de plus en plus d'écoles constituent des « conseils des élèves ». Ce conseil se réunit régulièrement afin d'évoquer les problèmes de la classe et de l'école en général. Dans une classe de CP à Paris, par exemple, chaque enfant est élu par les autres élèves pour un rôle précis (président, ministre du silence, etc.) et peut s'exprimer librement. Ce conseil s'inspire des instances républicaines et permet aux enfants de prendre la parole et d'agir en vue d'améliorer la vie à l'école. Pourtant, d'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF en 2016, 24 % des enfants et des jeunes, soit près d'un enfant sur trois, ne peuvent pas donner leur avis sur le fonctionnement de leur école, leur collège ou leur lycée.



Activité 1 - Connaître son droit : Le forum

L'ACTIVITÉ À MENER

Cette activité permet aux enfants de s'exprimer librement sur la vie du centre. Hebdomadairement ou mensuellement (à vous de déterminer), les enfants et animateurs se réunissent pour échanger autour de sujets qui concernent le centre. Cet espace de parole, permet notamment de revenir sur des moments positifs et négatifs qui ont eu lieu les jours/semaines précédant le forum.

LE DÉROULEMENT

Avant :

La boîte à forum est placée, dans un endroit accessible à tous. Lorsqu'ils le désirent, les enfants y déposent un bulletin sur lequel ils écrivent des questions, des remarques, des suggestions mais aussi des pensées positives ou négatives, des activités passées aimées ou détestées etc. Nominatifs ou anonymes, rappeler aux enfants que les insultes et les moqueries sont à proscrire des bulletins.

Fabrication de la boîte : prendre une boîte à chaussures, faire une incision suffisamment grande permettant d'y glisser des bulletins.

Pendant :

Les participants sont assis dans un endroit confortable.

L'animateur.rice de la réunion pioche un bulletin dans la « boîte du forum », lis à voix haute ce qui est écrit et invite le groupe à réagir avec la bienveillance.

Lorsqu'une problématique est soulevée, le groupe propose des solutions. L'adulte apporte également une réponse en proposant des actions concrètes et veille à ce qu'elles soient mises en place.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Boîte à chaussure, cutter, feuilles coupées.



Durée

Entre 30 minutes et 1 heure.



Lieu

Intérieur.

Exemples :

Un enfant se plaint des menus à la cantine : proposer à l'enfant de siéger à la prochaine commission menus, afin d'y proposer des repas.

Des enfants se plaignent du planning des activités : proposer aux enfants de participer à la construction d'une journée d'activités.

Les enfants se plaignent d'un conflit avec un.e adulte qui travaille au centre : inviter l'adulte au forum afin d'échanger autour du conflit.

Le forum a pour objectif d'échanger entre adultes et enfants. Vous pouvez également inviter le personnel municipal (gardien, agents de la cantine etc.) de la structure à y participer.

Variante : les uns après les autres, les enfants piochent les bulletins et les lisent à voix haute.

Activité 1 bis

Le débat mouvant



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Feuilles/marqueur.



Durée

20 minutes.



Lieu

Intérieur/extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Cet atelier consiste en une prise de position publique sur un sujet de réflexion commune. Cette activité permet à chaque enfant de donner et d'argumenter son point de vue.

LE DÉROULEMENT

Avant, l'animateur.ice :

- prépare les sujets à débattre (prochaines activités, sorties, organisation de la vie du centre, goûter etc.).
- prépare trois panneaux « D'accord » « Un peu d'accord » « Pas d'accord »
- disposer les panneaux dans trois endroits différents dans la salle

Pendant, l'animateur.ice :

- rassemble les élèves au milieu de la salle
- explique la consigne et rappelle aux enfants qu'ils peuvent à tout moment changer d'avis, par conséquent, se repositionner devant un autre panneau
- soumet le sujet à débattre au groupe
- invite les enfants à se placer devant les panneaux qui correspondent à leurs opinions
- demande aux enfants d'expliquer leur prise de position
- invite les autres à réagir, dans la bienveillance et le respect

Exemples de sujets :

-Medhi et Guillaume ne veulent pas jouer au foot avec des filles parce qu'ils disent qu'elles ne sont pas faites pour ce sport. Est-ce qu'ils ont raison ?

-Noah envoie trois messages par jour à Mariame pour lui demander de sortir avec lui, est-ce que c'est du harcèlement ?

Rôle de l'adulte :

Nous conseillons à l'adulte de ne pas donner son point de vue, mais de laisser les enfants s'exprimer entre-deux. Lorsque le débat se déroule uniquement entre deux personnes, l'adulte invite les autres à prendre la parole. Enfin, il/elle rappelle aux participant.es de s'adresser au groupe et non à lui seul (e).



© iStock



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Carton / feutres / attaches parisiennes / règles ou compas / crayons de papier.



Durée

1 heure.



Lieu

Intérieur/extérieur.

Activité 2 - Connaître son droit : La roue de la participation

L'ACTIVITÉ À MENER

L'activité consiste à construire une « roue de la participation » qui permette aux enfants de contribuer à la vie de l'accueil.

La roue pourra être tournée tous les matins ou à la demi-journée et déterminera à quel enfant est confié la mission inscrite sur la roue.

Variante : les missions sont piochées dans un contenant ou bien tout simplement choisies par les enfants eux-mêmes.

LE DÉROULEMENT

L'activité se scinde en plusieurs étapes.

La première consiste à déterminer quelles seront les missions inscrites sur la roue. Cette étape peut avoir lieu avec tous les enfants de l'accueil ou seulement avec les enfants participant à l'activité. Il est primordial d'avoir envisagé avec l'équipe d'animation quels types de tâches peuvent être donnés à faire réaliser aux enfants.

Ex : donner des informations utiles à la vie collective, vérifier que les ballons ont été rangés après le temps cours, aide à la mise en place du temps de repas, rapporteur auprès des adultes pour un bilan de fin de journée...

La deuxième consiste à créer la roue. Si peu d'enfants peuvent participer à la construction de la roue, ils peuvent produire un affichage avec la liste de chacune des missions en les détaillant et les illustrant. Celui ou celle qui voudra comprendre en quoi consiste la mission qui lui a été attribuée pourra se rapporter aux affichages.

Construction de la roue :

Faire un cercle d'environ 20 cm de diamètre, tracer à la règle huit parts égales. Faire un trou au milieu du cercle et fixer la flèche préalablement découpée grâce à l'attache parisienne.

Écrire ou dessiner les éléments sur chacune des roues.

Activité 3 - Comprendre son droit : Le mur de la participation



© UNICEF France



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Peinture « tableau noir + craie / grand rouleaux de papier + feutres.

Matériel de décoration : gommettes, peinture, crépon.



Durée

1 heure.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Construire sur une surface large (2m²), un support sur lequel les enfants pourront écrire ce qu'ils souhaitent.

Nous vous conseillons de privilégier l'installation de la peinture à tableau noir. Cette option présente plus de facilité à l'utilisation.

Près du tableau, les enfants devront pouvoir trouver les règles du mur à expression.

LE DÉROULEMENT

Le mur des idées est une activité « d'installation ». Il peut être conservé toute l'année. Quel que soit le matériau utilisé, le choix de l'endroit doit répondre à certaines contraintes : être à hauteur des enfants, accessible et assez étendu pour que plusieurs enfants puissent l'utiliser en même temps.

L'activité consiste donc à peindre si le matériau retenu est la peinture à tableau noir ou à fixer le papier à l'endroit choisi.

Une fois l'installation terminée, un cadre peut-être réalisé pour marquer les contours du mur. Ce cadre peut bien entendu être décoré par les enfants.

Devra suivre la définition des règles du mur. Sous forme de forum, les enfants peuvent échanger et prendre collectivement les décisions. Les enfants peuvent également être mis par groupes, réfléchir ensemble aux règles du mur puis, après 15/20 minutes de travail collectif, échanger leurs idées. L'animateur régule les propositions des enfants sans imposer ses propositions. Il a une posture de facilitateur.

Autre option : les enfants participant à l'activité proposent des règles au reste des enfants de l'accueil de loisirs et le vote concerne l'ensemble du groupe.

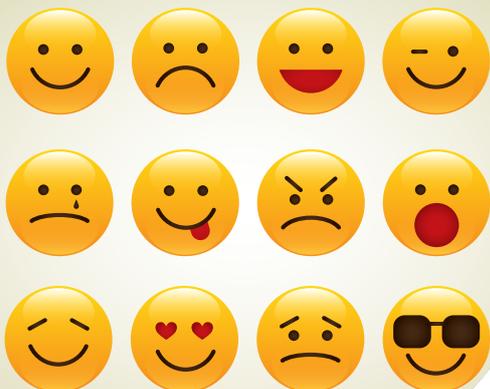
Sur le support, une place doit être faite pour accueillir des espaces attribués à des thématiques.

Par exemple, chaque semaine, l'équipe d'animation peut imaginer une question qu'il inscrirait sur le mur pour les enfants y répondent : la thématique « à vos idées ».

Ex : quel est votre moment préféré à l'accueil, quelles activités souhaiteriez-vous faire prochainement ?

Ou bien des questions plus philosophiques. Ex qu'est-ce que l'amitié ? à quoi ressemble le bonheur.

Cet exercice peut servir de support à des ateliers de discussions collectives.



© iStock



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Maskingtape, cartons, feuilles en papier, feutres, pâte collante.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

Activité 4 - Vivre son droit : Smiley journées

L'ACTIVITÉ À MENER

L'activité consiste à créer et à mettre en place un système d'évaluation qui permette aux adultes de recueillir l'avis des enfants.

LE DÉROULEMENT

Dans un premier temps, il faut expliquer le principe aux enfants, à savoir créer un outil qui permette de recueillir leur avis. Il existe une multitude de possibilités de recueil. À vous et aux enfants de décider ce qu'ils préfèrent utiliser.

Quel que soit le mode de recueil choisi, il est important de se mettre d'accord en équipe pour déterminer à quel moment les enfants pourront donner leur avis.

Tableau de Smiley

La technique des petits visages est connue de tous. L'enfant pourra choisir le smiley correspondant à son avis et l'apposer sur le tableau. Plusieurs colonnes peuvent être définies : Accueil, activités, repas..., ou bien une seule et elle change tous les jours ou toutes les semaines ! Les enfants peuvent définir les degrés d'évaluation (3 ou 4 niveaux) et les couleurs des smileys. Usuellement, ce sont les couleurs vertes, orange et rouges qui sont utilisées mais rien ne vous empêche d'innover !

Pour dessiner le tableau sur le mur, vous pouvez utiliser du scotch en papier (masking tape) en vérifiant que chaque enfant est assez grand pour coller ses smileys.

Pour la réalisation des smileys, un rond en carton de 5 cm de diamètre suffit, en carton ou en papier et des feutres suffisent. Pensez à les plastifier pour les protéger contre l'usure. Placez de la pâte collante derrière les smileys.

Pastilles de couleurs

Comme pour le tableau de smiley, il faudra construire un tableau sur lequel l'enfant pourra venir scratcher une pastille de couleur. Il suffit d'acheter ou de récupérer un morceau de moquette assez grand pour recevoir toutes les pastilles.

Pour les pastilles, il suffit de découper des ronds d'environ 5 cm de différentes couleurs. Chaque enfant reçoit 6 pastilles (3 rouges et 3 vertes) et peut les disposer où il le souhaite. Par ex : 3 pastilles vertes dans l'activité parce qu'il a adoré ou 1 pastille verte par catégorie.

Vases de billes en papier

Même principe que pour le tableau sauf que les enfants pourront remplir des récipients avec des petites billes de couleur.

Pour les petites billes de couleur, découpez des bandes de papier crépon de 5 cm de large, déroulez la bande et faites-en une boule. Il faudra autant de couleur de bouteilles que de thématiques et bien sûr autant de couleur de billes que de thématiques ! D'autres possibilités existent ! À vous de créer !

Activité 5 - Vivre son droit : Prix UNICEF de littérature jeunesse



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Les livres du prix UNICEF de littérature jeunesse. Les fiches pédagogiques disponibles sur www.myUNICEF.fr



Durée

Plusieurs séances d'une heure.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

UNICEF France propose tous les ans un Prix de littérature jeunesse. Ce dernier propose des outils et ressources pédagogiques variées : fiches débat/compréhension, jeux, coloriages, etc.

<https://my.unicef.fr/contenu/prix-unicef-de-litterature-jeunesse-2020>

LE DÉROULEMENT

Les livres peuvent être proposés dans un coin du centre prévu à cet effet. Si vous ne disposez pas des livres, vous pouvez vous rendre dans une médiathèque participante ou contacter votre comité UNICEF local qui pourra vous accompagner. Vous pourrez proposer différentes activités pour animer la lecture.

N'oubliez pas de proposer aux enfants de voter pour leur livre préféré à la fin de la séance, en ligne sur le site <https://my.unicef.fr/contenu/prix-unicef-de-litterature-jeunesse-2020> ou par des bulletins de vote que vous pourrez imprimer.

Sélection 2020





unicef 
FRANCE

UNICEF, pour chaque enfant

Imaginez un monde...

... où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir.

Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

Ce monde est possible.

Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps.

**Avec UNICEF,
donnons un avenir
aux enfants**

www.unicef.fr



© UNICEF/UNI189335/Gilbertson VII Photo

unicef 
pour chaque enfant



CIDE30 ANS
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT